



INFOS 1

Spéciale Rentrée 2008-2009

Aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers et responsables de coordinations

Heures d'ouverture :

lundi 13h30-16 h
mardi 13h30-16 h
mercredi 9 h-12 h
Jeudi 13h30-18h30

Permanence des administrateurs

*le samedi de 9 h 30 à
12 h 00*

*(téléphonez avant de venir
le samedi)*

*En dehors des horaires
d'ouverture, le siège est
ouvert sur RDV par mel
ou par téléphone.*

RENTREE SCOLAIRE 2008.....Mode d'emploi

La rentrée des classes est un événement important pour tous les élèves et leurs parents. C'est aussi la reprise des activités des Conseils Locaux de Parents d'Elèves et la mise en place de nouvelles organisations, l'accueil de nouveaux adhérents, la rencontre des parents et des équipes pédagogiques, et la préparation des élections.

Les bureaux locaux élus en 2007/2008 ne termineront leur mandat qu'à l'issue de l'élection du nouveau bureau lors de l'Assemblée Générale de rentrée.
Ils doivent donc assurer l'organisation de la rentrée.

Si vous n'envisagez pas de vous représenter, nous vous remercions de transmettre ce journal à un éventuel candidat à votre succession, ou à un autre membre FCPE du Conseil local.

Mise en route du Conseil Local de Parents d'Elèves

L'ancien bureau invite tous les parents de l'établissement scolaire à une réunion d'information sur la FCPE. qui est généralement suivie par l'assemblée générale de rentrée des adhérents FCPE.

A cette occasion, il faut penser à inviter les chefs d'établissement en première partie afin de faire venir le plus de parents.

A défaut de bureau, un administrateur départemental peut y pallier (contacter le CDPE).

En premier lieu, il convient d'établir la liste des adhérents et de valider la mise à jour des cotisations; puis de constituer le bureau composé à minima d'un **président, d'un trésorier, d'un secrétaire.**

La déclaration de bureau doit se faire rapidement après l'Assemblée générale.

**Fermeture du
CDPE 95 :
du 2 août au
17 août 2008
(inclus)**

Trésorerie

Vous trouverez dans cette circulaire un dossier **BRED avec 3 documents** :
le « Cahier de signatures » à utiliser en cas de changement de signataires. Même en cas d'un seul changement de signataires, il faut refaire le dossier complet.

un **pouvoir** (seul le secrétaire général et le Président du CDPE sont habilités à donner et à signer le pouvoir).

-une acceptation de pouvoir.

Ce dossier ne doit **jamais être envoyé directement à la BRED.**

Directeur de publication

Manuel Alvarez

**Conseil Départemental des Parents d'élèves
Des Ecoles Laïques et Publiques du Val d'Oise**

101 rue du Brûloir – 95000 CERGY

Tél : 01.30.32.67.67 – Fax : 01.30.32.78.77

www.fcpe95.com

mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

LES BULLETINS D'ADHESION

Le CDPE a préparé vos documents de rentrée d'après les effectifs officiels communiqués par l'Académie au printemps 2008. Cette quantité théorique a été augmentée de 6 % en cas de hausse d'effectifs.

Les bulletins sont à déposer au plus tard **3** jours après la rentrée auprès du chef d'établissement qui se charge des modalités de distribution à chacun des élèves...

N'oubliez pas d'apposer le cachet de votre conseil local, d'indiquer le montant de la cotisation locale et le total à verser par bulletin.

Cette année, contrairement aux autres années, les bulletins FCPE destinés aux établissements scolaires de votre ville où il n'y a pas de représentation FCPE, devront être donnés aux chefs d'établissements pour qu'il soit distribué soit par les administrateurs ou les conseils locaux de la même commune.

Merci de contrôler que cette distribution est effective et de soutenir les parents « isolés » désireux de s'investir dans notre association.

Les adhérents peuvent s'abonner à la lettre « La Famille et l'Ecole » pour un montant supplémentaire de **12.96 €**

(Les Présidents de CPE à jour de leur cotisation la reçoivent gratuitement)

Il est utile de rappeler aux adhérents que 60 % des **16,35€** de l'adhésion principale sont déductibles des impôts. Un reçu fiscal, établi par le CDPE leur sera fourni.

· L'adhésion de **16,35€** correspond à **3,35€** d'abonnement à La revue des Parents+ **5€** de part nationale (sommes reversées par le CDPE à la FCPE Nationale) et **8€** de part départementale.

Les parents « isolés » peuvent retourner leur bulletin au CDPE.

Toute adhésion arrivée directement au CDPE est transférée au Conseil local existant, avec le montant de la cotisation locale s'il y a lieu.

Précisions sur les ELECTIONS

Le détail sur l'organisation des élections vous parviendra avec FCPE INFOS 2 – 2008/2009 du mois de septembre.

La date des élections de parents d'élèves n'est pas encore parue à ce jour (30 juin 2008) au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Dépôt des listes de candidatures : Au moins dix jours avant le scrutin.

Les deux parents votent.

Dans bon nombre d'établissements, ces élections sont couplées avec une réunion parents/enseignants. Cela présente l'avantage d'accroître sensiblement le taux de participation.

Si ce n'est pas le cas dans vos établissements, proposez le au chef d'établissement !

Remise du matériel électoral aux deux parents des élèves : *6 jours avant les élections.*

Un tract électoral de format A5 (format A4 deux sur la même page (A5) afin de faciliter la reproduction en nombre) vous sera proposé par le CDPE 95.

Imprimé en couleur sur une face, il vous permettra d'imprimer au verso votre profession de foi.

Le bon de commande de ces tracts sera joint à INFO 2 de septembre prochain.

Envoi des adhésions et reçus fiscaux

Après avoir déposé les chèques des adhérents sur le compte bancaire du conseil local, le nouveau bureau transmet au CDPE, dans les meilleurs délais.

L'ensemble des originaux des bulletins d'adhésions en sa possession et vérifie auparavant que le bulletin est convenablement et lisiblement renseigné :

-Coordonnées complètes avec téléphone et adresse électronique

-Nom(s) de famille(s) du ou des responsables

-Nom(s) des enfant(s) si différents de celui des responsable-Classes et établissements fréquentés, avec le nom de la ville

-Nom du Conseil local où la cotisation principale a été versée

-Montant de l'adhésion avec ou sans abonnement

La fiche de transmission et de comptabilité ci-jointes devront être complètement renseignées

Le règlement par chèque global du CPE du montant total des parts nationales et départementales et des abonnements lors de l'envoi du règlement au CDPE, pensez à déduire votre part locale

La déclaration de bureau totalement renseignée, même si sa composition reste identique à l'année précédente.

Pour être validé, le bureau doit impérativement comprendre des membres dont les adhésions sont réglées.

NB : Toute adhésion 08/09 qui parviendra au CDPE avant le 31/12/2008 fera l'objet d'un reçu fiscal, établi par le CDPE, pour la déclaration de revenus 2008. Ces reçus fiscaux seront envoyés par courrier à destination des trésoriers.

Les adhésions qui parviendront au CDPE 95 au-delà du 1^{er} janvier 2009 feront l'objet d'un reçu fiscal pour la déclaration de revenus 2009.

L'assemblée Générale de rentrée : mode d'emploi

Vacances scolaires 2008-2009

Le CDPE 95 doit connaître l'ensemble des Conseils locaux qui lui sont affiliés et constater leur fonctionnement (les statuts sont disponibles sur notre site : www.fcpe95.com ou sur demande auprès du CDPE95)

Que votre Conseil local soit une section du Conseil départemental (pas de statuts propres) ou qu'il soit une association affiliée (déclarée loi 1901), vous devez tenir rapidement, en début d'année, une Assemblée Générale de vos adhérents.

Au cours de l'année, il est judicieux de réunir les adhérents au moins une fois par trimestre pour préparer les conseils de classes, ainsi qu'à l'occasion des Conseils d'Ecole ou d'Administration. Il est nécessaire que chaque conseil local se réunisse **régulièrement** afin de renforcer les liens entre les adhérents et la vie du conseil local.

Le bureau sortant présente les bilans d'activité et financier de l'année passée.

Ensuite il faut procéder à l'élection d'un nouveau bureau et susciter des candidatures de parents d'élèves au conseil d'école, au conseil d'administration, aux conseils de classes

C'est aussi le moment **pour fixer entre adhérents les axes de l'action et de l'organisation du CPE pour l'année à venir.**

Sur le plan pratique, il est préférable d'organiser cette AG dans votre établissement scolaire. Si vous souhaitez la présence d'un administrateur départemental pour l'animation de votre Assemblée Générale de rentrée, **n'hésitez pas à contacter le CDPE 95.**

L'assemblée générale de rentrée qui réunit tous les adhérents est le plus souvent précédée d'une réunion d'information sur la FCPE, occasion d'inviter tous les parents susceptibles de renforcer l'équipe du Conseil local de parents. Nous vous conseillons d'inviter à cette réunion le directeur d'école ou le chef d'établissement pour la présentation de l'établissement et pour répondre aux interrogations des parents.

Rentrée 2008 :

Mardi 2 septembre 2008

Toussaint :

Du samedi 25 octobre après les cours au jeudi 6 novembre matin.

Noël :

Du samedi 20 décembre après les cours au lundi 5 janvier 2009 matin

Hiver :

Du samedi 14 février après les cours au lundi 2 mars matin.

Printemps :

Du samedi 11 avril après les cours au lundi 27 avril matin

Vacances d'Eté :

Jeudi 2 juillet 2009 après les cours

Rentrée 2009 :

Mercredi 2 septembre 2009

Liste de documents joints :

Déclaration de bureau 2008-2009

Dossier Bred (3 documents)

Fiche de Transmission

Fiche de comptabilité

Bon de commande de matériel

Tarifs photocopies



RESF

Les parents d'élèves FCPE sont avec les enseignants, les chevilles ouvrières de RESF dans les écoles. Grâce à leur intervention et à leur sens des valeurs humaines, la solidarité s'organise et permet de renforcer l'action de ceux qui préparent les dossiers et accompagnent les familles dans leurs démarches de régularisation.

Cet été, à la rentrée et autant de temps qu'il le faudra, il nous fait être présents pour que la dignité et le respect des droits d'homme et de l'enfant soient une réalité vivante en France.

Si vous voulez des informations sur le rôle des parents FCPE auprès de RESF, n'hésitez pas à contacter le CDPE, nous vous renseignerons et vous donnerons des contacts.



Nouvelle composition du Conseil d'Administration et du bureau de la FCPE 95

(Suite au 41^{ème} congrès départemental et CA du 3.06.08)

ALVAREZ Manuel Président
BRISEBARRE Bruno Vice président 1er degré
MARTIN Nathalie Vice-présidente 2nd degré
RATIER-GRAVIOU Edith Vice Présidente adjointe 2nd degré
GABOULEAUD Francis Secrétaire général
FROMENTELLE Sylvie Secrétaire générale adjointe
CARMELLE Catherine Trésorière
BIHET Valérie Trésorière adjointe

AKNINE Franck Administrateur
ARLOT Didier Administrateur
CARVALHEIRO Eric Administrateur
DESERT Laurent administrateur
HERIN Evelyne Administratrice
HERNOT Rollande Administratrice
KAANOUNE Rachida Administratrice
LOUP Claude Administrateur
TRET Sophie Administratrice
VOGEL Corinne Administratrice

N'hésitez pas à nous contacter

Une sélection de textes parus aux BO

Quelques références :

Bulletin Officiel hors-série n°3 du 19 juin 2008 : Horaires et programmes dans leur intégralité, des écoles maternelles et élémentaires.

BO n° 25 du 19 juin 2008- ENCART : mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire 2) généralisation de l'accompagnement éducatif à compter la rentrée 2008 à tous les collèges

Concernant la réforme de l'école primaire, vous trouverez un dossier complet sur le site de la FCPE nationale : http://www.fcpe.asso.fr/ewb_pages/p/primaire2115.php ou sur le site de la FCPE 95 <http://www.fcpe95.com/spip.php?article501> ou <http://www.fcpe95.com/spip.php?article495>

Formations

Des formations seront organisées à la rentrée pour les représentants de parents d'élèves du 1er degré (maternelle et primaire), 2e degré (collèges, lycées), trésorerie...

Bonnes vacances à tous

